

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

---

## **PREAMBULE : QU'EST CE QUE LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ?**

Le **ROB** est un document qui présente aux élus et aux administrés une analyse financière et budgétaire globale des budgets de la commune et présente les grandes orientations à venir.

La tenue du **ROB** est obligatoire pour les régions, départements, les communes de plus de 3 500 habitants, les syndicats et les **EPCI** comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

La présentation du **ROB** doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget, sans toutefois être présenté dans la même séance que celle du vote du budget.

Le **ROB** est une simple mesure préparatoire à l'adoption du budget primitif et n'a aucun caractère décisionnel. En cas d'absence de **DOB**, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est **illégale**.<sup>2</sup>



## **I PRESENTATION DU CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE**

Dans le monde entier l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières ; pour certaines, depuis presque un an.

L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique. En effet, sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant.

## Quelques chiffres clefs :

\* En 2023, comme en 2022, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. Le déficit de l'état atteindrait 165 milliards d'euros en 2023.

\* Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023

\* Sur le marché du travail, le taux de chômage continue de décroître pour atteindre 7,3 % de la population active au troisième trimestre 2022.

Ce taux est le plus bas depuis 2008.

\* La France a clôturé l'année 2022 avec une inflation de 5,2% selon l'INSEE.

## **II PROJET DE LOI DE FINANCES ET INCIDENCE SUR LES COLLECTIVITES LOCALES**

---


La crise énergétique et l'inflation en partie liées à la guerre en Ukraine ont marqué la loi de finances initiale pour 2023.

La loi de finances pour 2023 a été publiée au Journal officiel du 31 décembre 2022, au terme d'un parcours chaotique, après le passage de la loi avec le 49.3, le Conseil Constitutionnel ayant par ailleurs supprimé deux dispositions importantes pour les collectivités locales.

## Principales mesures du PLF 2023 impactant les collectivités locales :



- **DGF : + 320 millions d'euros**



- **Aides de l'Etat pour faire face à la hausse des prix de l'énergie**



- **Dotations d'investissement**



- **Revalorisation des bases locatives**



- **Suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises pour les intercommunalités**



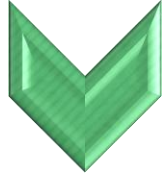
Pour la première fois depuis 13 ans, l'état a augmenté de 320 millions d'euros la DGF pour le bloc communal qui atteint 18,6 milliards d'euros cette année. L'augmentation la plus importante est affectée à la DSR, + 10,7%. Pour mémoire, la commune a perçue 260 174 € au titre de la dotation forfaitaire et 168 055 € au titre de la DSR en 2022.



**Les aides de l'Etat pour faire face à la hausse des prix de l'énergie sont le bouclier tarifaire sur l'électricité, l'amortisseur électricité, et le nouveau filet de sécurité**

**Art. 113** Mise en place d'un deuxième filet de sécurité, sur l'exercice 2023, à destination des collectivités locales qui satisfont certains critères, afin de faire face à la hausse des dépenses d'énergie

**Art. 181** : Prolongement du bouclier tarifaire avec une limitation de la hausse des TRV gaz\*\* et électricité de 15 % et instauration d'un « amortisseur électricité » pour les collectivités territoriales et les groupements de collectivités territoriales.



Le PLF 2023 prévoit la création d'un « fonds vert » en soutien des investissements de transition écologique des collectivités. L'enveloppe allouée de 2 milliards d'euros englobe 3 domaines d'actions comme la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, covoiturage ... et la gestion de ce fonds est confié au préfecture.

Pour 2023, le budget alloué à la DETR sera revalorisé de 0,4 % et celui de la DSIL de 5,5%.

Le préfet tiendra compte du caractère écologique des projets présentés et un taux de subvention majoré pourra être appliqué pour tout projet contribuant à la transition écologique.



La revalorisation annuelle des bases fiscales sera de 7,1 %, calculée en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisée; par contre la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est décalée de 2 ans et devrait être intégrée dans les bases d'imposition de 2028 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2026.



En 2023, les intercommunalités n'encaisseront plus la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) mais une fraction de TVA.

### **III FOCUS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET BUDGETAIRE DE LA COMMUNE**

Ce focus se décompose comme suit :

- Présentation des ratios financiers de la commune en comparaison avec les rations des communes de même strate,
- Présentation de la structure budgétaire,
- Présentation des comptes administratifs 2021 et 2022, du budget communal,
- Information sur le personnel,
- Information sur la dette du budget communal.

# **ANALYSE FINANCIERE BUDGET PRINCIPAL**

<b>Pour 2021, Catégorie démographique de 3 500 à 4 999 habitants (Source DGCL)</b>	<b>Euros par habitant de REPLONGES (3 838)</b>	<b>Moyenne nationale en euros par habitant pour communes de la même strate</b>
<b>Total produit fonctionnement (A)</b>	<b>563</b>	<b>1075</b>
<div style="text-align: right;"><b>Dont impôts locaux</b></div>	<b>219</b>	<b>457</b>
<div style="text-align: right;"><b>Dont DGF</b></div>	<b>109</b>	<b>149</b>
<div style="text-align: right;"><b>Dont autres (redevance, locations)</b></div>	<b>235</b>	<b>469</b>
<b>Total charges fonctionnement (B)</b>	<b>418</b>	<b>929</b>
<div style="text-align: right;"><b>Dont charges de personnel</b></div>	<b>169</b>	<b>458</b>
<div style="text-align: right;"><b>Dont achats et charges externes</b></div>	<b>95</b>	<b>245</b>
<div style="text-align: right;"><b>Dont charges financières</b></div>	<b>2</b>	<b>20</b>
<div style="text-align: right;"><b>Dont contingents et subventions</b></div>	<b>80</b>	<b>75</b>
<div style="text-align: right;"><b>Dont autres</b></div>	<b>72</b>	<b>131</b>
<b>Résultat comptable (R)=A-B</b>	<b>145</b>	<b>146</b>

<b>Pour 2021, Catégorie démographique de 3 500 à 4 999 habitants (Source DGCL)</b>	<b>Euros par habitant de REPLONGES (3 838)</b>	<b>Moyenne nationale en euros par habitant pour communes de la même strate</b>
<b>Total recettes investissement (C)</b>	<b>325</b>	<b>452</b>
Dont emprunts et dettes	0	51
Dont subventions reçues	51	74
Dont FCTVA	47	44
Dont Autres ( taxe aménagement ...)	227	283
<b>Total dépenses investissement (D)</b>	<b>345</b>	<b>430</b>
Dont dépenses d'équipement	314	320
Dont remboursement emprunt et charges à répartir	31	78
<b>Besoin de financement E = D-C</b>	<b>20</b>	<b>-22</b>
<b>Résultat d'ensemble R-E</b>	<b>125</b>	<small>Accusé de réception en préfecture 001-210103206-20230303-D002023-DE Date de réception préfecture : 09/03/23</small> <b>168</b>

Recettes

Dépenses

Fonctionnement

**Recettes réelles de fonctionnement**  
(Dotations de l'État, fiscalité, produits des services...)

**Dépenses réelles de fonctionnement**  
(Frais de personnel, subventions versées, charges courantes...)

Le solde entre les recettes (dont la fiscalité locale) et les dépenses de fonctionnement constitue l'épargne brute.

**Epargne brute**  
(autofinancement)

Investissement

**Epargne brute**

**Remboursement d'emprunts**

Une règle budgétaire impose que le remboursement des emprunts soit couvert par les ressources propres.

- Dotations et subventions d'investissement
- Autres recettes

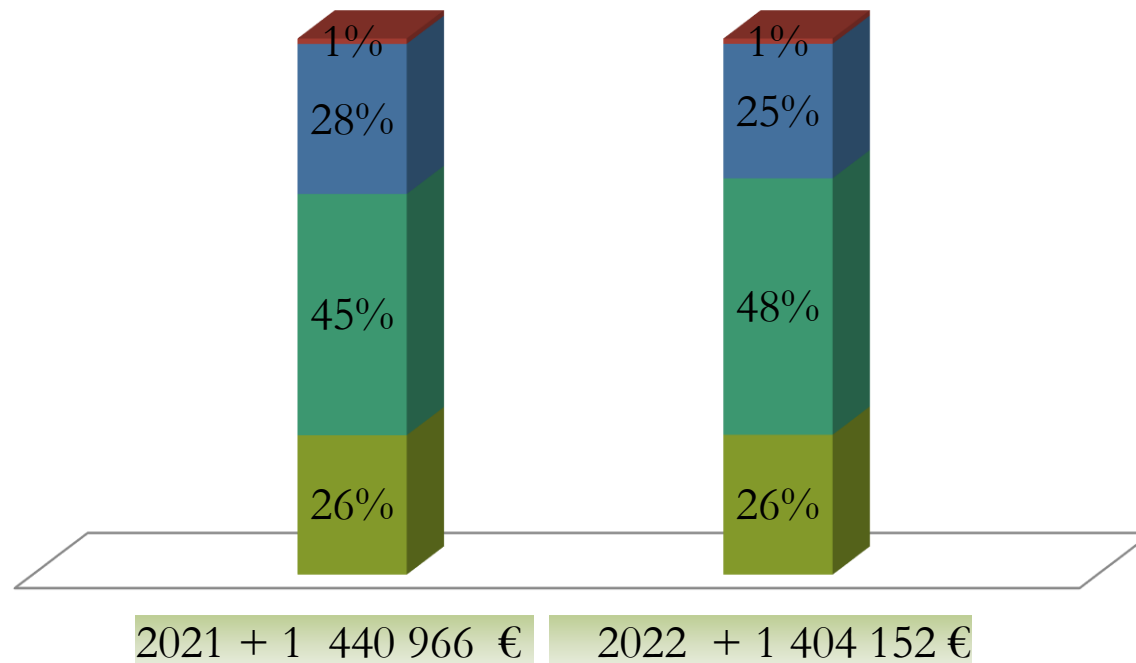
- Equipement brut
- Subventions d'investissement versées
- Autres dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont financées par le solde de l'épargne brute, complété des dotations et subventions d'investissement reçues et de l'emprunt (s'il y a lieu).

**Emprunts**

**ANALYSE  
BUDGETAIRE  
BUDGET PRINCIPAL  
Section de  
fonctionnement**

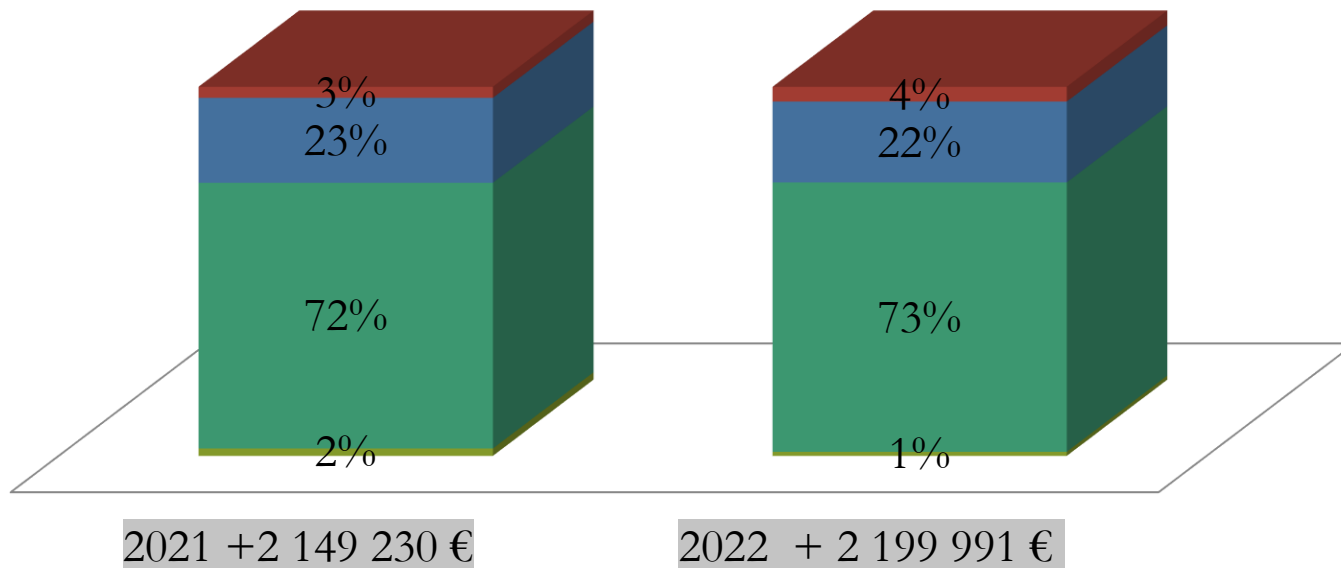
- charges exceptionnelles et/ou financières
- Divers (indemnités élus, subventions, service incendie ...)
- Charges de personnel
- Charges à caractère général (électricité, eau, entretien bâtiments, téléphone ...)



## Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

### Chiffres issus des comptes administratifs

- Recettes diverses
- Dotations
- Impôts et taxes
- Produits des services ( concessions, redevance domaine public ...)

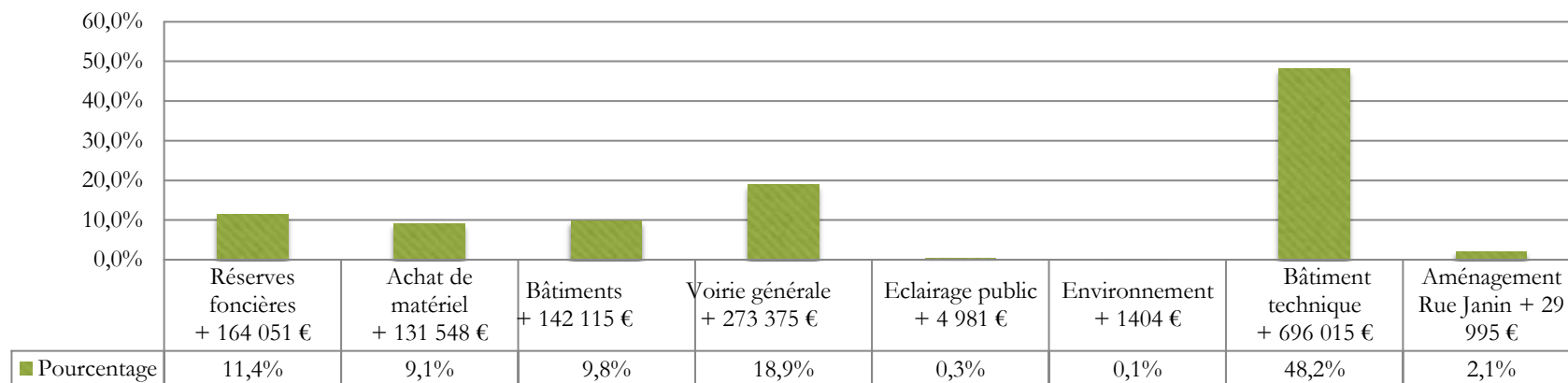


## Evolution des recettes réelles de fonctionnement

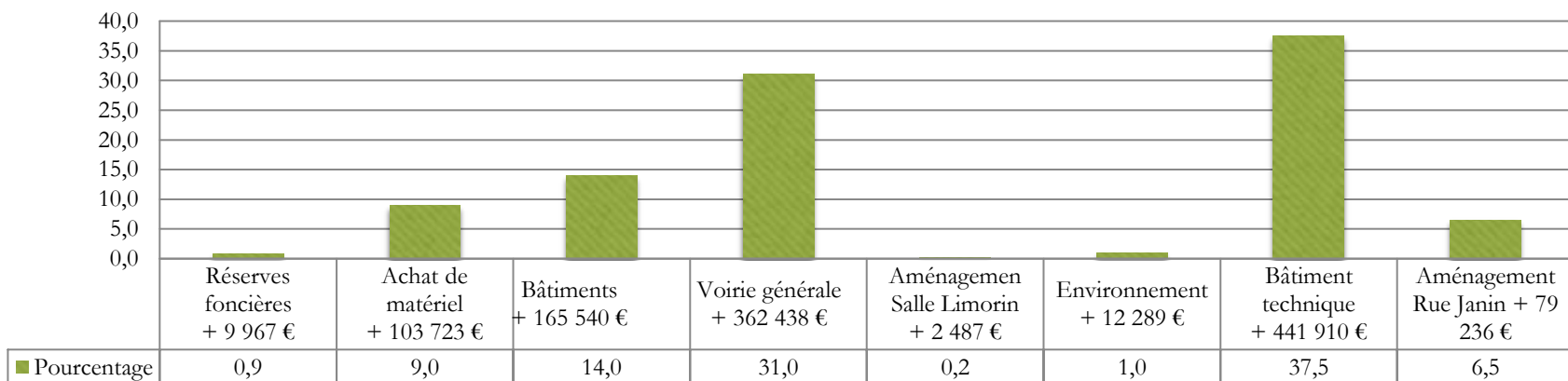
### Chiffres issus des comptes administratifs

**ANALYSE  
BUDGETAIRE  
BUDGET PRINCIPAL  
Section d'investissement**

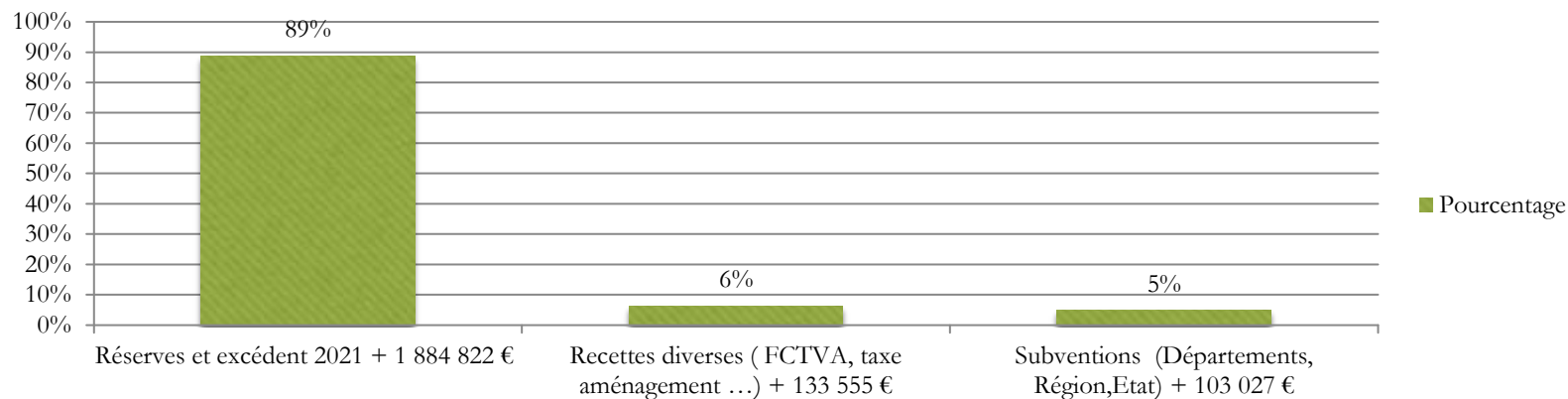
## Section d'investissement – Dépenses réelles 2022 – 1 543 485 €



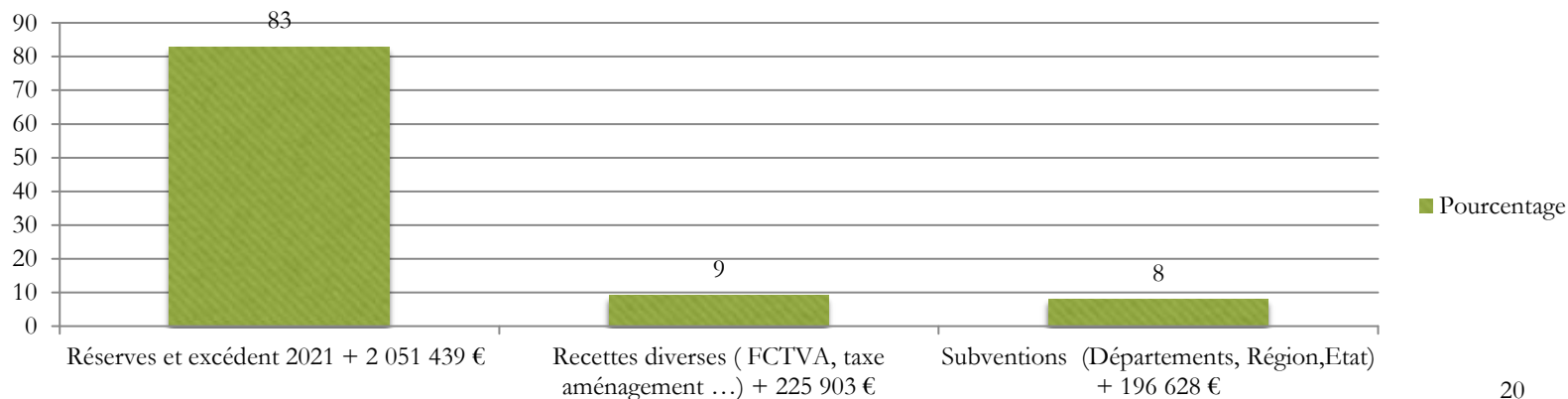
## Section d'investissement – Dépenses réelles 2021 – 1 177 590€



## Section d'investissement – Recettes réelles 2022 – 2 121 405 €



## Section d'investissement – Recettes réelles 2021 – 2 473 971 €



# Informations sur le personnel ( source au 01.02.2023 )

## Composition du personnel communal :

13 agents titulaires dont 10 à temps complet, et 3 à temps non complet (32/35<sup>ème</sup>, 24/35<sup>ème</sup> et 20/35<sup>ème</sup>) + 3 agents contractuels dont deux à temps plein et un à temps non complet ( 7/35<sup>ème</sup>)

→ soit 14,37 agents équivalents temps plein.

3 agents sont affectés au service administratif, 5 agents sont affectés à la voirie, 1 agent à l'entretien des bâtiments et 7 agents affectés à l'école et à l'entretien des locaux.

+1 policier intercommunal mis à disposition à temps partiel et facturé par la communauté de communes. => aucune modification dans le nombre d'employés mais modification dans la composition suite à deux départs en retraite au cours de l'année 2022

Sur les 16 agents communaux en activité, il y a 10 femmes et 6 hommes.

L'âge moyen global est de 44,68 ans pour notre structure, contre 48,8 ans l'année dernière.

# Structure de la dette

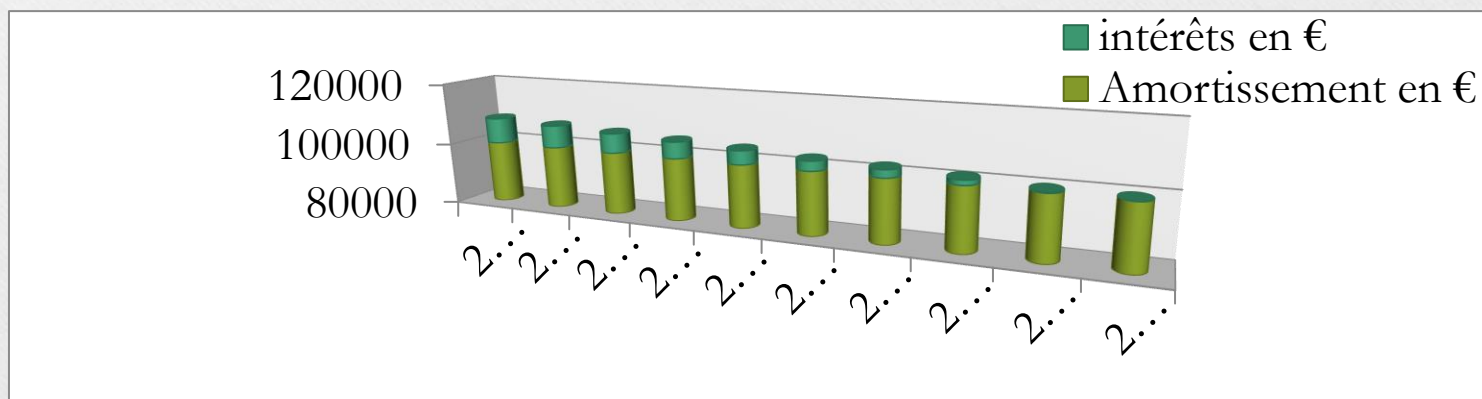
Sur le budget communal 2022, notre collectivité a un emprunt :

1 000 000 € réalisé en 2017 auprès de la banque postale, au taux fixe de 0.94 % et amortissement constant sur 10 ans.

Montant de l'annuité 2022 ( capital + intérêts ) : 105 287 €

Montant du capital restant dû au 01/12/2022 : 525 000 €

Extinction de la dette en 2028

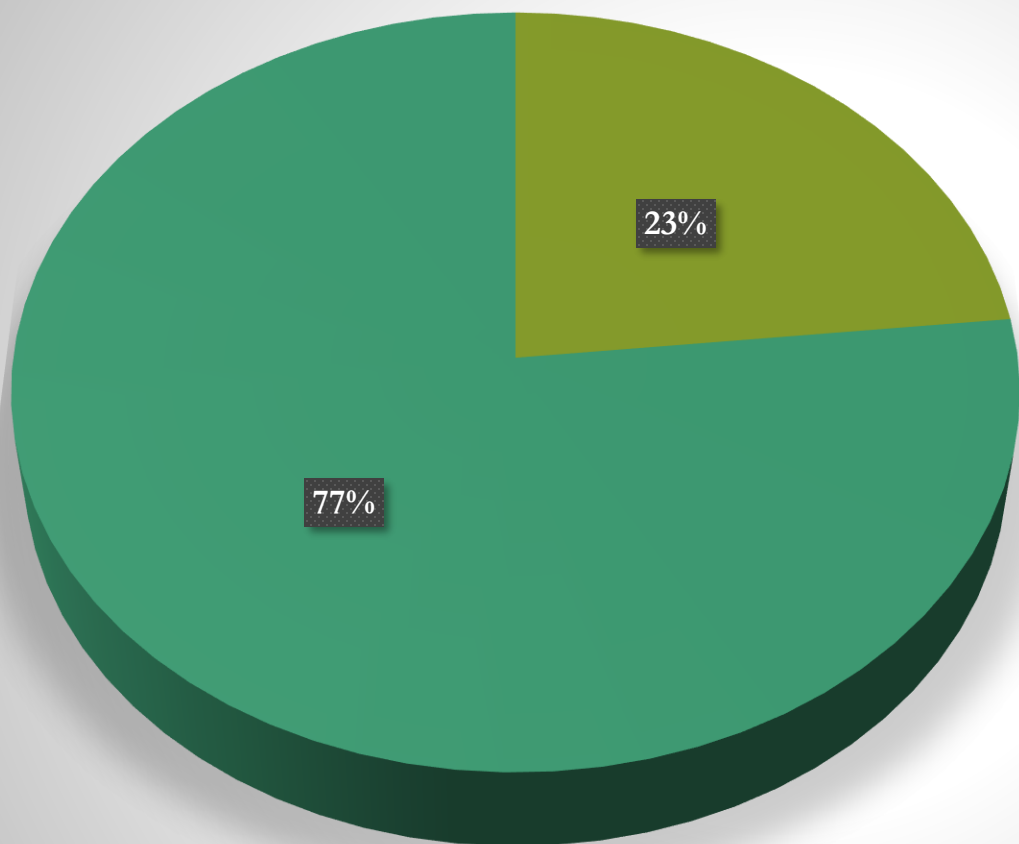


## Quelques éléments d'analyse

L'année 2022 marque :

- une maîtrise constante des dépenses et des recettes de fonctionnement malgré une conjoncture défavorable,
- Des investissements repartis à la hausse alors même que les recettes d'investissement ont été réduites de 15 % par rapport à 2021.

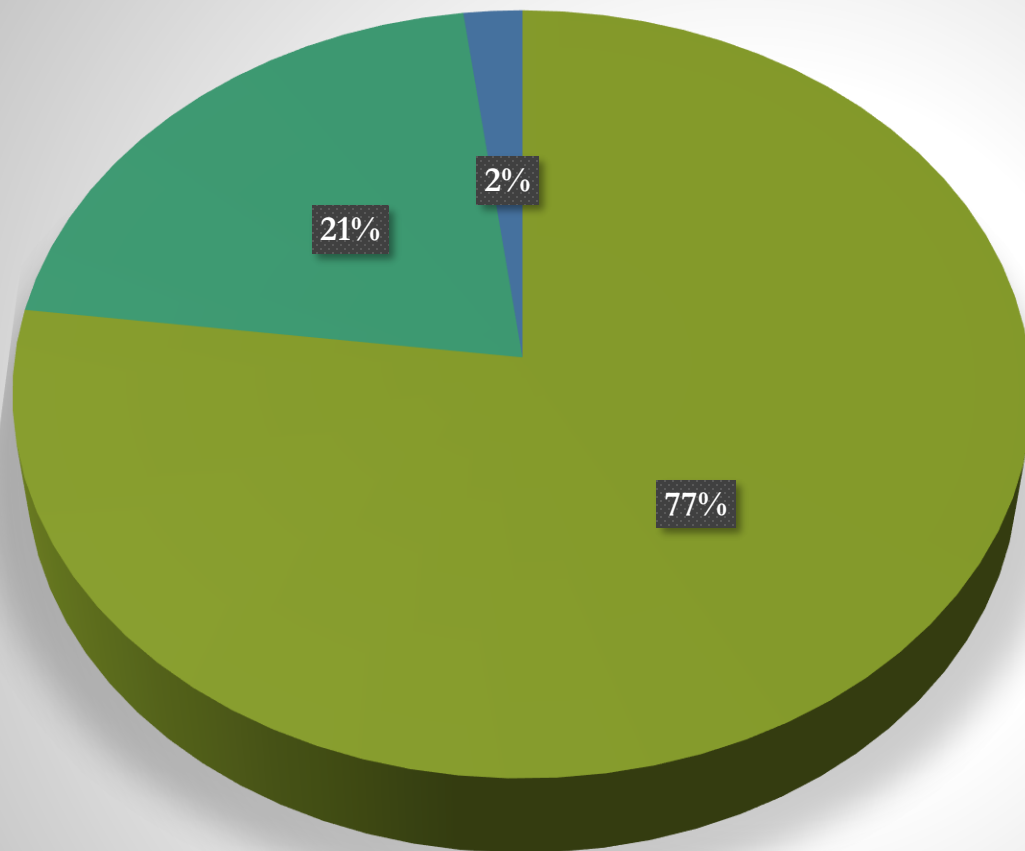
**ANALYSE  
BUDGETAIRE  
BUDGET ANNEXE  
ASSAINISSEMENT**



■ charges à caractère général + 3 707 €

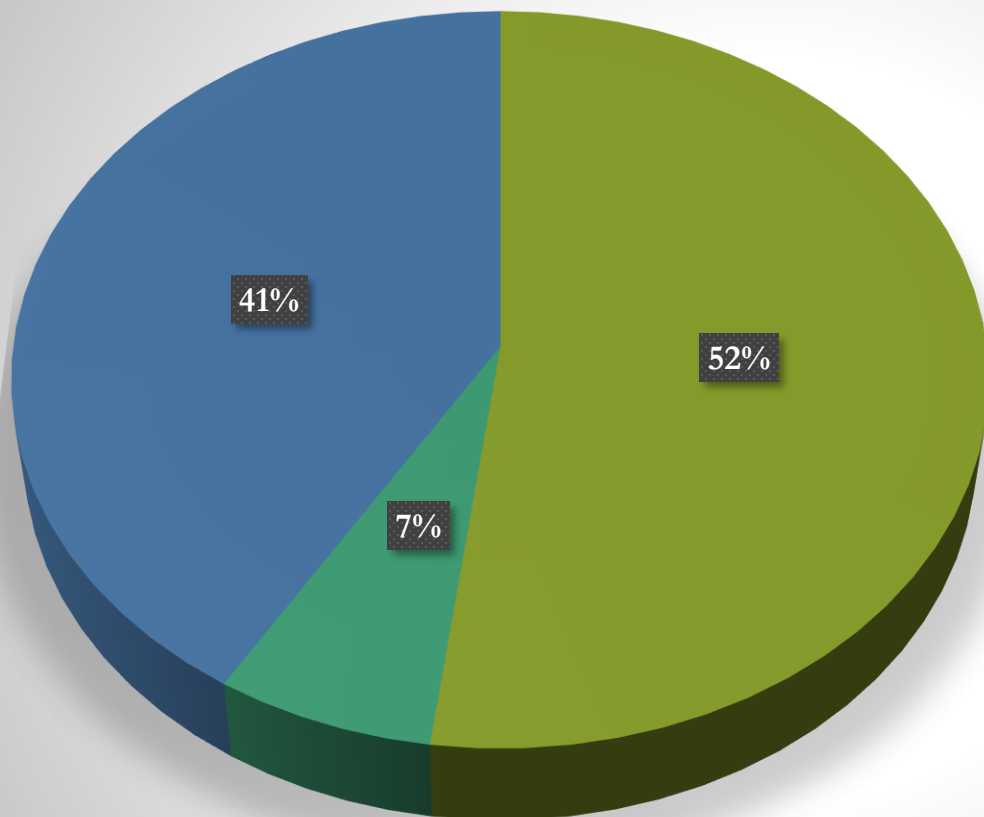
■ charges financières + 12 171 €

## Dépenses réelles de fonctionnement 2022 + 15 878 €



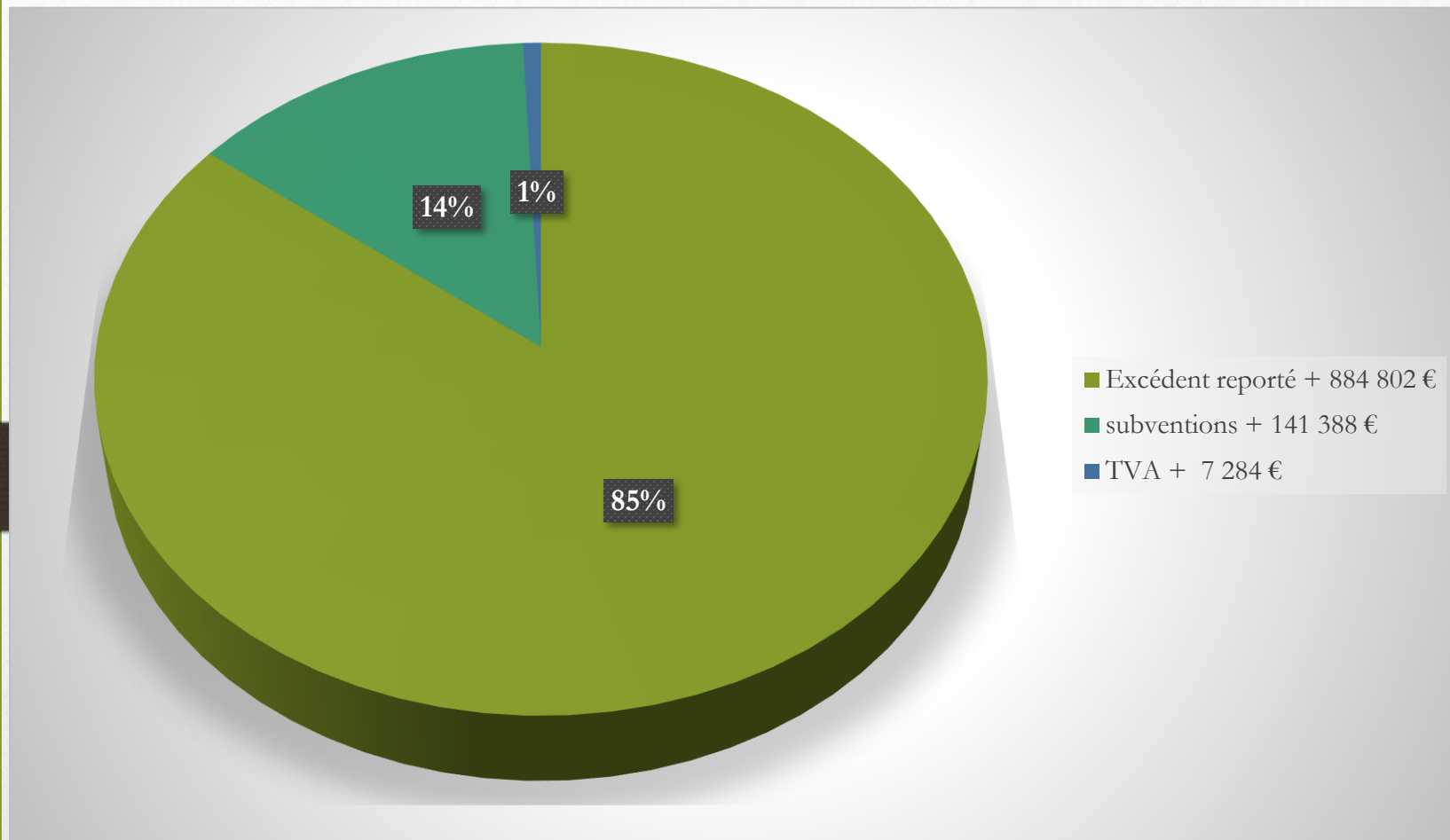
- Excédent reporté + 539 930 €
- redevance + 146 804 €
- Prime épuratoire + 14 303 €

**Recettes réelles de fonctionnement 2022**  
**+ 701 037€**



- études et travaux + 56 896 €
- TVA + 7 284 €
- Remboursement emprunts + 45 021 €

**Dépenses réelles d'investissement 2022**  
**+ 109 201 €**



**Recettes réelles d'investissement 2022**  
**+ 1 033 474 €**

# Structure de la dette

**Sur le budget assainissement 2022, notre collectivité a un emprunt :**

---

1 000 000 € réalisé en 2019 auprès du Crédit Agricole, au taux fixe de 1,36 % sur 20 ans.

Montant de l'annuité 2022 ( capital + intérêts ) : 57 192 €

Montant du capital restant dû au 01/10/2022 : 878 062 €

Extinction de la dette en 2039

## Quelques éléments d'analyse

Le budget assainissement a été affecté en 2022 à la mise en place de la nouvelle délégation de service public de l'assainissement et à la réalisation d'un diagnostic assainissement sur les réseaux.

Ce budget en recettes a été dédié à la perception du solde des subventions afférentes à la construction de la STEP.

# **III PERSPECTIVES 2023**

## **A. Dépenses de fonctionnement 2023 :**

**Poursuite d'une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement avec :**

**- une gestion optimisée des charges courantes, une recherche permanente d'économies, le maintien de la structure actuelle du personnel, une mise en concurrence régulière, et la réalisation d'achats groupés notamment en matière d'énergies,**

## **B. Recettes de fonctionnement 2023 :**

**Volonté de maintenir les taux actuels des impôts locaux (FB et FNB),  
pour ne pas augmenter la pression fiscale.**

## **C. Recettes d'investissement 2023 :**

**Démarches administratives pour obtenir des subventions, des certificats  
d'Energie avec un suivi rigoureux des dossiers.**

## **D. Quelques investissements en 2023 ...**

**Aménagement de la rue Janin (Enfouissement, voirie...)**

**Programme de voirie mis en œuvre avec le marché à bon de commandes,**

**Rénovation énergétique (Éclairage public, bâtiments)**

**Travaux sur les réseaux d'assainissement.**

Présenté le 03/03/2023

## Lexique :

Produit Intérieur Brut : Indicateur économique qui permet de quantifier la valeur totale de la « production de richesse » annuelle effectuée par les agents économiques (ménages, entreprises, administrations économiques) résidant à l'intérieur d'un territoire.

Le PIB reflète donc l'activité économique interne d'un pays

Inflation : désigne une hausse généralisée des prix des biens et services, sur une période donnée. On parle également de hausse du coût de la vie, ou de baisse du pouvoir d'achat.

Dotation Globale de Fonctionnement : dotation versée par l'Etat aux collectivités locales, elle est constituée d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation (DSR pour notre commune).